

LES BONNES NEWS

ÉNERGIE

Le plus grand parc éolien terrestre retoqué par la justice
La cour administrative d'appel de Nancy a annulé l'autorisation du parc du Mont-des-Quatre-Faux (63 éoliennes dans les Ardennes), en raison d'un impact visuel jugé excessif. EDF Renouvelables pourrait saisir le Conseil d'État. Un revers pour ce projet vieux de vingt ans, soutenu par les élus locaux, qui devait fournir une production électrique équivalente à la consommation annuelle de 249 000 habitants.